

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 25 mars 2024

Délibération n°2024/1/27

Nomenclature 7.5

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 2334-42 et R 2334-39,

Toutes les communes et établissements de coopération intercommunale (EPCI) sont éligibles au dispositif de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) mis en place par l'Etat permettant d'accompagner les collectivités dans la concrétisation de leurs projets d'investissement. Ces projets doivent relever de façon impérative et exclusive des thématiques visées à l'article L.2334-42 du CGCT.

Monsieur le Maire informe ses collègues de son projet de rénovation de la maison des associations, projet entrant dans une catégorie éligible au dispositif au titre de la rénovation thermique dans les bâtiments publics.

En effet, celle-ci est aujourd'hui occupée par les associations Marquette Solidarité, les Restos du Cœur, et l'Aumônerie de la paroisse. Elle est située à proximité de l'Hôtel de Ville, sise 23 rue des Martyrs de la Résistance et sa surface planchers est de 493.65 m².

L'essentiel les travaux prévus concerne des aménagements dans les existants qui permettront de développer la capacité d'accueil et le fonctionnement de l'équipement comprenant notamment la rénovation de toutes les menuiseries intérieures et extérieures ainsi que l'isolation complète du bâtiment par la pose d'un doublage des murs et l'isolation de la toiture.

Montant total des travaux HT : 534 210 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune de Marquette-lez-Lille souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses (HT)	Montant HT estimé	Recettes	Montant HT
MOE et études	52 250,00 €	Dotation de soutien à l'investissement local	192 784,00 €
Lot 1 Desamiantage	15 000,00 €		
Lot 2 Gros œuvre, démolition, carrelage	69 510,00 €		
Lot 3 Menuiserie extérieure	114 500,00 €		
Lot 4 Aménagement intérieur	99 400,00 €	Autofinancement	341 426,00 €
Lot 5 Peinture et sol	72 500,00 €		
Lot 6 Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	64 200,00 €		
Lot 7 Electricité	46 850,00 €		
TOTAL (HT)	534 210,00 €	Total	534 210,00 €

Monsieur le Maire demande donc à ses collègues :

- D'adopter l'opération et ses modalités de financement, telles que décrites ci-avant;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel, tel que décrit ci-avant ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture du Nord.

LE CONSEIL,